

Arrêté n° 5073-2024 du 14 août 2024 modifiant l'arrêté n° 11910-2022 du 9 décembre 2022 portant nomination des membres du comité social d'administration spécial du vice-rectorat de Polynésie française

Le vice-recteur de Polynésie française,

Vu le code électoral, notamment son article L. 6 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son livre II ;

Vu la convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administrations ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 10917 VR du 16 novembre 2022 portant création du bureau de vote électronique pour l'élection du comité social d'administration spécial de proximité auprès du vice-recteur de Polynésie française ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des votes à l'élection professionnelle en date du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 11910-2022 du 9 décembre 2022 sont modifiées comme suit :

« A) Représentants l'administration

« a) Membres titulaires :

« 1. M. Thierry TERRET, vice-recteur de Polynésie française,

« 2. M. Olivier HUISMAN, secrétaire général du vice-rectorat de Polynésie française ;

« b) Membres suppléants :

« 1. Mme Florence CHIN, directrice des affaires générales du vice-rectorat de Polynésie française,

« 2. M. Pascal BENOIT, directeur des ressources humaines du vice-rectorat de Polynésie française ;

« B) Représentants le personnel

« a) Membres titulaires :

« 1. Mme Kalua MOETERAURI, adjointe administrative,

« 2. Mme Lany VAN OENEN, adjointe administrative principale de 2e classe ;

« b) Membres suppléants :

« 1. Mme Poema TATARATA, adjointe administrative principale de 2e classe,

« 2. M. Romain POLI, adjoint technique de recherche et formation principal de 2e classe. »

Art. 2. — Le reste sans changement.

Art. 3. — Le vice-recteur de Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 14 août 2024.

Le vice-recteur,

Thierry TERRET